

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2023-05-34x-00584 Référence de la demande : n°2023-00584-031-001

Dénomination du projet : TAAF-Direction de l'environnement 2018-2027 (2023_2024)

Lieu des opérations : -Département : TAAF, Réserve Naturelle des TAF

Bénéficiaire : LUSTENBERGER Franck - Terres australes et antarctiques françaises

MOTIVATION ou CONDITIONS

Les objectifs du projet font partie intégrante du second plan de gestion de la réserve naturelle des Terres Australes Françaises, à travers notamment les actions de l'enjeu 4 « Maintenir de fortes concentrations d'oiseaux et de mammifères marins ».

Au total, 47 espèces d'oiseaux se reproduisent de manière régulière dans la réserve naturelle des Terres australes françaises (UICN, MNHN & TAAF, 2015). Les connaissances sur leur répartition et leurs effectifs sont très inégales entre espèces et entre sites. Les espèces de grande taille nichant au sol et formant de grandes colonies sur des sites accessibles font l'objet d'un inventaire régulier. Au contraire, les espèces présentes de manière plus diffuse ou celles se reproduisant dans des terriers sont peu connues.

- Depuis 2010, les agents de la direction de l'environnement des TAAF viennent compléter la cartographie et le dénombrement des espèces dans le cadre de la fiche action FS 21 « affiner les estimations d'effectifs et la cartographie des oiseaux nicheurs ». Afin de limiter l'impact sur le milieu et le dérangement, les protocoles d'inventaires reposent essentiellement sur des moyens non-invasifs tels que la télédétection ou sur des enregistreurs autonomes : acoustiques ou pièges-photographiques. Cependant les données acoustiques et photographiques ne sont pas toujours suffisantes pour identifier formellement l'espèce. En avril 2021, par exemple, trois individus de deux terriers différents ont été découverts sur l'île Amsterdam. La signature acoustique et la morphologie semblaient très proches du Pétrel de Juan Fernandez, nicheur endémique de l'archipel de Juan Fernandez, au large du Chili. Ainsi un relevé des mesures biométriques, un échantillon de sang (quelques gouttes prélevées à la patte ~20 µl) et de plumes (4 plumes de dos avec rachis ou 2 plumes en croissance avec bulbe) ont été réalisés afin de confirmer l'identification de l'espèce. Dans le cadre des suivis réalisés en 2023-2024 sur les trois districts, des individus d'espèce indéterminée pourraient à nouveau être découverts. **Il s'agira de réaliser des prises de mesures et de prélèvements (plumes et sang) sur quelques individus (au maximum : 5 individus par espèce indéterminée), pour analyses génétiques. Ce cas de figure reste hypothétique et exceptionnel.**

- **Nouvelles études:** afin d'améliorer les connaissances sur l'écologie des espèces d'oiseaux endémiques et sédentaires pour lesquelles un déficit de connaissances existe (FS 23 du Plan national d'actions) et pour fournir au gestionnaire des arguments pour définir une stratégie de conservation, il est prévu de :

- x **Initier un suivi à long terme des populations de petits-becs-en-fourreau (*Chionis minor*)** de l'île de la Possession (Crozet), avec la mise en place de sessions de capture-marquage-recapture sur une colonie composée de 70 terriers marqués. Ce suivi réalisé en partenariat avec le Projet IPEV-109 et IPEV-1151 nécessitera la réalisation de trois passages : après la ponte, après l'éclosion et avant l'envol du poussin. Après la ponte, les deux partenaires du couple seront identifiés par une bague métal et une bague aluminium (ce qui nécessite la capture et l'immobilisation de l'individu pendant 1 à 2 minutes), après l'éclosion la présence ou non de poussins sera notée, et avant l'envol les poussins seront bagués avec une bague métal. Jusqu'à présent le suivi de cette espèce reposait essentiellement sur du dénombrement exhaustif d'individus (sans distinction entre adultes/jeunes), annuel depuis 2021. Ce protocole permettra de suivre plus finement les tendances d'évolution, d'estimer les paramètres démographiques (survie adulte, recrutement, succès reproducteur, émigration-immigration) et d'identifier les menaces (évaluer notamment l'impact du rat noir, *Rattus rattus*) qui pèsent sur cette espèce.
- x Etudier la dispersion du canard d'Eaton (*Anas eatoni eatoni*) au sein de l'Archipel de Kerguelen, notamment durant la période estivale. Pour cela, au maximum 30 individus adultes seront capturés (en été : en période post-reproduction lors de la mue) et équipés de balises GPS-Argos, fixées au moyen d'un harnais. Ces loggers ne nécessitent pas la recapture des individus, seulement la récupération des données *via* Argos. Cette étude permettra d'apporter des connaissances sur l'écologie de l'espèce et d'identifier les zones d'intérêt pour sa conservation (sites de nourrissage, de reproduction et de rassemblement).

Dans le cadre d'un projet d'ANR (LBBE-CNRS, EDB-CNRS, TAAF), il est prévu d'étudier le régime alimentaire du chat haret. La calibration des analyses isotopiques nécessite d'avoir le profil en Carbone-Azote-Soude des proies du chat. Pour cela des prélèvements de plumes et de tissus seront réalisés sur des cadavres de chaque proie potentielle sur le district de Kerguelen.

Le CEP a émis un avis favorable à cette demande.

Le CNPN émet un avis favorable sous réserve de la mutualisation de la manipulation relative au *Chionis* avec celles des programmes 109 et 1151 et la fourniture de bilans détaillés, en particulier pour les études relatives au *Chionis*, et au Canard d'Eaton. Plus particulièrement sur le taux de retour des individus manipulés.



Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : **Nyls de Pracontal** :

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions [X]

Défavorable []

Fait le : 22 août 2023

Signature

Le président

